



# **TROPHEE SORTIES HISTORIQUES** **ET CARTOGRAPHIQUES** **2018**

## **Article 1 : PARTICIPATION**

La participation à ce trophée est ouverte à toutes les personnes licenciées à l'ASA AUBOISE et à jour de leur cotisation 2018.

**Les non licenciés pourront s'inscrire en prenant une carte de « membre participant » à ce trophée moyennant une adhésion de 10 Euros.**

Seuls, les résultats obtenus sur des **épreuves hors FFSA** seront acceptés.

## **Article 2 : VOITURES ACCEPTEES**

Toutes les voitures sont acceptées à condition qu'elles soient conformes au code de la route.

## **Article 3 : IMPERATIFS**

Chaque participant devra transmettre **dans un délai de 15 jours** après l'épreuve, sa fiche de participation (annexe jointe et en en ligne sur le site de l'ASA) accompagnée si possible du « classement officiel » de l'organisateur à :

Dany MONTAGNE 3 Rue des Promeneurs 10120 SAINT GERMAIN

Mail : [montagnecompetition@gmail.com](mailto:montagnecompetition@gmail.com)

Tel : 06.25.08.89.75

Ou à remplir en ligne sur le site [asa-auboise.org](http://asa-auboise.org) et cliquer sur « envoyer ».

Passé ce délai de 15 jours, les résultats ne seront pas pris en compte.

Les résultats acquis avant la parution de ce règlement seront pris en compte avec effet rétroactif.

## Article 4 : CLASSEMENTS

Les résultats pris en compte seront uniquement sur le classement général final de l'épreuve, sans notion de classe, catégorie ou autres.

En cas d'ex-aequo, l'ASA AUBOISE se fondera sur la qualité des places obtenues et l'âge des voitures.

Seuls les 6 meilleurs résultats de chaque participant seront retenus dont 2 obligatoires sur les sorties organisées par l'ASA AUBOISE aux dates suivantes :

- 21 Avril : région de Romilly
- 6 Octobre : région de Bar/Aube
- 10 Novembre : Rallye du Petit Poucet : région de Bouilly

Il sera établi 2 classements : l'un pour les conducteurs et l'autre pour les navigateurs.

## Article 5 : DOTATIONS

La dotation pour ce trophée se fera uniquement en coupes, trophées, lots ou bons d'achat.

## Article 6 : REMISE DES PRIX

L'ensemble de la dotation sera remis lors de la soirée annuelle de remise de prix du challenge ASA AUBOISE-L'AUTO LECLERC/ROMILLY.

Tous les participants récipiendaires devront obligatoirement être présents, faute de quoi, les dotations resteront acquises au club.

## Article 7 : RECLAMATION

Toute réclamation sera examinée en réunion de Comité Directeur et devra être posée dans les 15 jours suivant la parution du classement sur le site.

## Article 8 : ATTRIBUTION DES POINTS (à chaque épreuve)

1 <sup>er</sup> scratch : 30 points	6 <sup>ème</sup> : 13 points
2 <sup>ème</sup> « : 26 «	7 <sup>ème</sup> : 10 «
3 <sup>ème</sup> « : 22 «	8 <sup>ème</sup> : 7 «
4 <sup>ème</sup> « : 19 «	9 <sup>ème</sup> : 4 «

